



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E16167

VALABLE JUSQU'AU 08/09/2026

ÉDITÉ LE

15/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 30/07/2025  
38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY

Siret : 785 210 352 00023

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2126247-001

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 525915H1244000/001501880/52

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 525915H1244000/001501880/52

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : Etablissements Pierre Giagnoni

3 RUE DES FONDS  
ZAC DE BEL AIR  
91640 FONTENAY-LES-BRIIS

Téléphone : 01 69 26 09 59

Fax : 01 69 78 23 66

Portable : 0674499812

Site Internet : <http://www.giagnoni.fr>

E-mail : [giagnoni@wanadoo.fr](mailto:giagnoni@wanadoo.fr)

Responsabilité légale :

PERIN JEAN-MARC GÉRANT / PERIN JEAN-MARC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	14/04/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/09/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	19/09/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	08/09/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	19/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.